

**CCAS D'ARGENCES EN AUBRAC**  
**NOTE EXPLICATIVE 2024**

**Activités sportives, culturelles et de loisirs locales ou à défaut du département de l'Aveyron (Aides en direction des familles, de l'enfance et de la jeunesse avec résidence sur la Commune d'Argences en Aubrac)**

*Date limite pour dépôt des demandes (Adhésion 2024) : 31 décembre 2024.*

- Prise en charge pour une cotisation (sports, culture et loisirs associatifs de l'Argence ou à défaut du département de l'Aveyron) ou une licence sportive annuelle avec affiliation à une fédération sportive nationale (y compris les cours inclus dans le montant de la facture) pour les jeunes de 3 à 16 ans.

**Conditions à remplir**

- Famille non imposable : 100% du coût réel dans la limite de 80€/enfant
- Famille imposable (ou avis d'imposition non remis): 50% du plafond de 80€/1<sup>er</sup> enfant, 75% du plafond de 80€/2<sup>ème</sup> enfant et 100% du plafond de 80€, à partir du 3<sup>ème</sup> enfant, dans la limite de 80€/enfant.

Remplir la demande de prestations CCAS

Fournir la ou les facture(s) acquittée(s) pour cotisation ou licence sportive + le dernier avis d'imposition (ou non-imposition) + un RIB.

**Prestations facilitant le maintien à domicile, en direction des personnes âgées ou en situation de handicap**

- Prise en charge (uniquement) du coût de l'installation du dispositif « Présence Verte »
- Prise en charge de la location pour montre anti-chutes, à hauteur de 30€/an (ou 2,50€/mois, si location, en cours d'année)

*Conditions à remplir : Etre une personne âgée de plus de 60 ans ou en situation de handicap et résider sur la Commune d'Argences en Aubrac, au moins 6 mois consécutifs.*

Remplir la demande de prestations CCAS

Fournir les factures acquittées ou un décompte annuel fourni par le prestataire pour location + un RIB.

*[N.B. : Avec la signature d'une nouvelle convention avec Présence Verte, en date du 13.11.2023, la facture est directement envoyée au CCAS pour règlement (dispositif PRESENCE VERTE, uniquement)].*

**Achat d'une boîte à clés par des personnes âgées ou en situation de handicap**

- Prise en charge totale du coût (100%) pour une personne seule (ou un couple) non imposable,
  - Prise en charge du coût, à hauteur de 50% pour une personne seule (ou un couple) imposable,
- Mention particulière : aide accordée par personne (ou couple) pour achat d'une boîte à clés, sans distinction de prestataires (Présence Verte ...),*

*Conditions à remplir : Etre une personne âgée de plus de 60 ans ou en situation de handicap, résider sur la Commune d'Argences en Aubrac, au moins 6 mois consécutifs et prendre connaissance d'une note d'information.*

Remplir la demande de prestations CCAS

Fournir la facture acquittée pour l'achat d'une boîte à clés + le dernier avis d'imposition (ou non-imposition) + un RIB + visa d'une note d'information.

**Aide spécifique pour les familles, lors de voyages scolaires**

*Date limite pour dépôt des demandes : 31 décembre 2024.*

- Participation de 50€/an/enfant ou à hauteur de la dépense (si inférieure à 50€) pour participation aux voyages scolaires, pour les jeunes de 3 à 16 ans.

*Conditions à remplir : Famille non imposable (uniquement), domiciliée sur la Commune d'Argences en Aubrac.*

Remplir la demande de prestations CCAS

Fournir la ou les facture(s) acquittée(s) pour le voyage scolaire + le dernier avis de non-imposition + un RIB.

**Contact : 05 65 66 43 98 (lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30).**

Demandes de prestations disponibles, en Mairie d'Argences en Aubrac, Maisons Communales ou site internet de la Commune.